

Case Postale 299

3000 Bern 6 www.citrap.ch

Bea Heim, Présidente Conseillère nationale Untere Kohliweidstrasse 27 4656 Starrkirch-Wil

30 avril 2014

Communiqué de presse de la CITraP Suisse au sujet de la révision totale de la loi sur le transport de marchandises

## Le Conseil fédéral met en danger l'expansion des transports publics régionaux et déplace les marchandises sur la route

La CITraP est étonnée par la proposition d'attribuer des sillons fixes au trafic ferroviaire de marchandises. C'est en effet inutile, dans la mesure où un tiers des sillons disponibles pour le trafic de marchandises demeurent inutilisés. La réservation de sillons additionnels met particulièrement en danger l'expansion du trafic régional, et peut même entraîner une diminution de l'offre. Ainsi l'objectif d'améliorer le report modal pour des raisons environnementales serait mis en échec.

La proposition est une mauvaise approche en matière de promotion du trafic ferroviaire de marchandises. La population tient ce trafic en haute estime, laquelle doit être protégée de manière démocratique. Comme jusqu'ici, il doit continuer à être défini en tant que tâche au niveau législatif. La Confédération doit continuer à le subventionner. La CITraP s'oppose au but fixé d'autonomie financière du trafic ferroviaire de marchandises, car il ne pourrait être atteint que par de nouvelles mesures restrictives comme la fermeture de points de chargement. L'effet final en serait un report encore accrû du transport de marchandises sur la route.

Bea Heim, Conseillère nationale, Présidente de la CITraP

079 790 5203